AR Prefecture
016-211601836-20260519-08_2026-BF
Reçu le 20/05/2026

MAIRIE DE LESIGNAC-DURAND
CHARENTE
16310
Téléphone : 05 45 65 04 65
Email : mairie.lesignac@wanadoo.fr

ARRETE n° 08 2026

PORTANT FONGIBILITE DES CREDITS - M57 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE PORTANT VIREMENT DE CREDITS

Le Maire de Lésignac-Durand,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5217-10-6 ;

VU la délibération n° 17_2023 du conseil municipal en date du 7 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 22_2026 en date du 28 avril 2026 approuvant le budget principal 2026 et autorisant le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits au chapitre 21 sur le budget de la commune 2026 ;

Considérant que l'utilisation du compte 2181 est erronée en raison de la nature de l'opération réalisée,

Considérant qu'il convient d'utiliser le compte 21351,

Considérant qu'il faut procéder à une régularisation comptable par virement de crédits,

# Décide

ARTICLE 1 : d'autoriser les virements de crédits suivants :

| Art. | Opération | Libellé | Montant Décision |
|---|---|---|---|
| 2181 | 236 | Installations générales, agencements et aménagements | - 6 120 € |
| 21351 | 236 | Installations, agencements et aménagements | + 6 120 € |

ARTICLE 2 - de rendre compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal, conformément à l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait à Lésignac-Durand, le 19 mai 2026

Le Maire,

AGOSTINELLI Armand

MAIRIE de LESIGNAC DURAND 16 (Charente)